

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYARD, MILON, et M<sup>lle</sup> NAVERLET, libraires ; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 14 minut. soir,	Omnibus.	1 heure 59 minut. soir,	Express.
4 — 11 — — — — —	Express.	11 — 51 — — — — —	Omnibus.
4 — 11 — — — — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — — — — —	Omnibus.
9 — 48 — — — — —	Omnibus.	9 — 11 — — — — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 22 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berne, 16 février. — Le conseil fédéral a décrété l'internement des réfugiés des cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, du Tessin, de Solèure et de Bâle-Jura. Le gouvernement de Berne veillera à l'exécution de ce décret, ainsi que M. Dubs, président du gouvernement de Zurich, et M. Bischoff, chef de la police de Bâle.

Madrid, 15 février. — Le bateau à vapeur français qui porte la correspondance de Cadix aux colonies n'est pas arrivé. Le 12, on est allé à sa recherche.

Londres, 16 février. — La discussion sur le bill des Indes a continué. Le seul trait remarquable qui ait signalé cette discussion est que tous les conservateurs combattent le bill.

La discussion a été ajournée. — Havas.

Les journaux de Londres publient la dépêche télégraphique suivante, de Malte, du 13 février :

« Le Pékin, avec des nouvelles de Bombay du 24 janvier, est arrivé à Suez, le 8 février.

« La prise de Fetruckabad et Futteghur par sir Colin Campbell est confirmée. Le 2 janvier, en marchant sur Futteghur, il a mis en déroute et dispersé un corps considérable de rebelles, en ne perdant que peu de monde. Le nabab s'est sauvé sur le Gange, dans le Rohilkund, où sir Colin Campbell allait le suivre. Après avoir soumis le Rohilkund, le commandant en chef devait marcher sur Lucknow.

« Le brigadier Walpole a rallié la colonne du colonel Seaton à Bewar, près Mynpooree le 3 janvier. Toute la route est débarrassée des rebelles. On dit que le rajah de Kotah est désireux de traiter.

« Tout va bien dans le Panjaub et dans les présidences de Madras et de Bombay.

« Les 12 et 16 janvier, sir J. Ontram a été attaqué par les rebelles qui, dans ces deux occasions, ont été repoussés avec un grand carnage. Dans la dernière, le chef des rebelles indous fatigués a été blessé et fait prisonnier. »

EXTÉRIEUR.

CHINE. — Nous extrayons de la correspondance particulière du *Morning-Post* les détails suivants sur la prise de Canton :

« A six heures du matin, 28 décembre, a commencé le bombardement, et lorsque, ce jour-là, est partie pour Hong-Kong, la canonnière *Opossum*, les forces alliées attaquaient le fort de l'Est, Tung Pantoï. *L'Opossum* repartit pour Canton le 29 au soir, avec le capitaine Fisher, 45 sapeurs et mineurs arrivèrent par *l'Aden*. Il n'est parvenu encore que peu de détails.

« Le fort Dutch Folly a été transformé en batterie de mortiers. Le fort French-Folly est également en notre pouvoir. Presque aussitôt après le commencement du feu, tous les faubourgs étaient la proie des flammes, à partir de French-Folly, et l'incendie éclatait de tous côtés dans la ville même.

« Le fort de l'Est a été pris par le 59<sup>e</sup> régiment, l'artillerie, les soldats de marine français et les marins avec quelques cipayes, en tout 2,000 hommes, pendant que la brigade navale tournait par l'ouest et attaquait les forts Pan-Kig et Kung-Kig. Le fort carré a été attaqué le 29 au matin, et toutes les hauteurs qui dominent la ville sont ainsi tombées en notre pouvoir. Environ 25 canonnières et 6 mortiers de 13 pouces tiraient tout le temps sur la ville.

« Les pertes matérielles n'ont pas dû être considérables pour les Chinois, parce que le commandant en chef avait eu soin de publier et de faire répandre à profusion des avis qui annonçaient aux habitants paisibles, aux femmes et aux enfants l'attaque projetée.

« Le lieutenant F. Hacket, du 59<sup>e</sup> régiment, et M. Thompson, midshipman du *Sans-Pareil*, ont été tués dans l'attaque de Canton. Neuf hommes ont été tués aussi.

« La plus intéressante des nouvelles parvenues du nord de la Chine, se trouve dans la traduction suivante d'une pièce empruntée à la *Gazette de Pékin*. Elle équivaut, en effet, à l'annonce du fait

important que la Chine est en guerre avec la Russie aussi bien qu'avec nous.

« 14 novembre 1857.

« Linbing, commandant à Kirin, a, dans les termes suivants, adressé un mémoire à S. M. I.

« Moi, Linbing, j'ai l'honneur d'exposer respectueusement qu'il est de notoriété que j'ai précédemment reçu une dépêche de Chinghe, commandant en chef de Shing-King, laquelle m'informait qu'il avait eu l'honneur de recevoir de Votre Majesté un édit ordonnant que je fisse 10,000 caisses de poudre à canon pour les employer à protéger les territoires Hihlung Keang (l'Amoor) contre les envahissements des barbares russes. Dès que j'ai reçu cet ordre, j'ai chargé des officiers de faire la poudre, et, conjointement avec Chinghe, commandant en chef de Shing-King, j'ai fait, en conséquence, un mémoire pour Votre Majesté.

« Je vois, après examen, que le gouvernement a construit six poudrières dans le dépôt de poudre de My-Yamun, et que, conformément aux instructions de Votre Majesté, elles doivent servir annuellement à protéger les territoires de l'Amoor contre les envahissements des barbares russes. Maintenant, si cette poudre ne doit cependant se faire qu'au moyen des machines en pierre, il faudra beaucoup de temps pour la fabriquer, et il est à craindre que si les machines fonctionnent trop précipitamment, il n'en résulte de graves accidents.

« J'ai donc attentivement étudié cette affaire, et je vois qu'au sud du dépôt actuel de poudre, il y a une place vacante sur laquelle il pourrait être construit deux poudrières de plus, d'après le système de construction de Pékin, en fer et en cuivre, ce qui peut faire de la poudre d'une façon très-supérieure aux machines de pierre actuelles qui sont en usage.

« La poudre nécessaire pour la défense du territoire de l'Amoor contre les envahissements des barbares russes sera ainsi promptement fabriquée. Moi et mes subordonnés nous avons souscrit pour acheter ces machines supplémentaires et pour construire les bâtiments nécessaires pour les y placer. Il sera, en conséquence, inutile de puiser

FEUILLETON

LE LION DU DÉSERT.

SCÈNES DE LA VIE INDIENNE DANS LES PRAIRIES.

(Suite.)

Lorsque le chasseur se releva, il aperçut de l'autre côté du gouffre don Lopez tenant, avec un rire de démon, la jeune fille évanouie dans ses bras. Il se laissa tomber sur le sol avec désespoir. Cette secousse fut le dernier effort du terremoto, il y eut encore quelques oscillations, mais à peine sensibles, comme si la terre cherchait à prendre son équilibre un instant perdu.

Les Pawnies, emportés sur leurs pirogues étaient hors de danger : l'incendie commençait à s'éteindre faute d'aliments dans ce terrain bouleversé et inondé par les flots de la rivière.

Le Faucon-Noir restait seul à pied avec ses six compagnons au milieu de ce chaos indescriptible. Il ne se découragea pas, et voulant à toute force rejoindre les gambucinos, qui déjà avaient disparu derrière les immenses plis de terrain créés par le tremblement de terre, il fit signe à ses compagnons de lazer quelques-uns des chevaux qui galopaient dans la plaine, et sautant en selle, les sept aventuriers se mirent à la recherche de leurs ennemis.

Don Lopez, dans un de ses nombreux voyages à tra-

vers les Prairies, avait remarqué une colline dont la position était si forte qu'il était facile d'y tenir plusieurs jours contre des ennemis en nombre même considérable ; il s'était promis d'utiliser ce lieu, si quelques jours les circonstances l'obligeaient à recourir à un abri formidable. Ce fut donc là qu'il conduisit sa petite troupe.

Elle y arriva un peu après le milieu du jour. Cet endroit se nommait la colline de l'Oiseau-Noir. Voici pour quelle raison on lui avait donné ce nom qu'il porte encore.

Les Omahas eurent, il y a une cinquantaine d'années, un chef fameux qui fit de sa nation la tribu la plus guerrière et la plus redoutée de toutes les peuplades indiennes des Prairies de l'ouest. Ce chef, qui se nommait *Wach-ing-guh-sah ba*, ou l'Oiseau-Noir, était non seulement un grand guerrier, mais encore un grand politique. A l'aide du secret de certains poisons, et surtout de l'arsenic qu'il avait acheté à des marchands blancs, il était parvenu, en tuant traitreusement ceux qui lui étaient opposés, à inspirer une crainte superstitieuse sans bornes. Lorsqu'il sentit la mort venir, il désigna le lieu qu'il avait choisi pour sa sépulture.

C'était une colline pyramidale d'environ cent vingt mètres de hauteur. Elle domine au loin le cours de la rivière, qui en lave le pied, et, après avoir fait mille et mille détours dans la plaine, revient passer tout auprès. L'Oiseau-Noir ordonna que sa tombe fût élevée sur le

sommet de cette colline, où il avait coutume de venir s'asseoir.

On exécuta ses dernières volontés. Son cadavre fut placé au sommet de la colline, à cheval sur son coursier, et on éleva un monticule par-dessus tous les deux ; un bâton enfoncé dans le tombeau supportait la bannière du chef et les scalps qu'il avait enlevés à ses ennemis. Aussi la montagne de l'Oiseau-Noir est-elle un objet de vénération pour les Indiens, et lorsqu'un Peau-Rouge va suivre pour la première fois le sentier de la guerre, il vient raffermir son courage en contemplant cette cime enchantée qui renferme le squelette du guerrier indien et de son cheval (1).

Les gambucinos prirent avec joie possession de la colline, qu'ils commencèrent à fortifier autant que cela leur fut possible en coupant les arbres les plus gros qu'ils trouvèrent, et en élevant d'épaisses palissades garnies de pieux taillés en pointe et défendues d'un fossé circulaire large de dix pieds dans tout sa longueur.

Ce premier travail terminé, don Lopez monta sur la cime du tombeau de l'Oiseau-Noir et regarda avec attention dans la plaine. A cette hauteur, il découvrait une immense étendue de terrain. La Prairie et la rivière étaient désertes, rien ne paraissait à l'horizon, si ce n'est

(1) Voir, pour plus amples détails, le bel ouvrage de Washington Irving, intitulé *Astoria*.

l'argent dans le trésor public pour subvenir aux dépenses nécessaires.

» Nous, souscripteurs, n'osons pas supplier Votre Majesté de nous accorder aucune faveur pour cela. »

« S. M. I. a daigné ordonner à Linhing de prendre les mesures que nécessite l'exécution des objets indiqués dans son mémoire. *Respectez cept!* »

— Nous empruntons à une correspondance du *Times*, datée de Canton, le 29 décembre, la description suivante de l'attaque de la pagode à cinq étages et du fort Gough :

« Le moment de donner l'assaut était venu. Les trois divisions s'étaient formées dans le voisinage du fort de l'Est, et l'élan fut donné. Pendant deux heures, on ne put apercevoir que la fumée, on n'entendait autre chose que le bruit de la mousqueterie et de bruyantes acclamations.

» A huit heures, on est maître de la muraille, et je vois les habits bleus, Anglais et Français, courant dans la direction du nord. Le fort Gough fait entendre son feu, espérons que ce sera sans produire un grand effet; mais ses canons, s'ils étaient bien servis, pourraient balayer la muraille. Pendant une demi-heure, il y a un temps d'arrêt et de silence. Je puis reconnaître à ses culottes bleues une des divisions de notre brigade de marine. Les chefs leur disent probablement comment ils pourront s'emparer de cette pagode à cinq étages, qui est sur la muraille Nord-Ouest. Ils glissent sans éprouver de pertes, ce me semble, le long de la muraille de la ville, protégés qu'ils sont par ses créneaux, le feu du fort Gough passant sur leur droite, et ils arrivent devant une batterie d'un blanc éclatant, nouvellement construite et hérissée de canons; cette batterie est érigée sur une saillie de rocher qui supporte aussi la muraille et la pagode aux cinq étages. Si les assaillants arrivaient à distance convenable, ces canons pourraient les cribler.

» Mais tout-à-coup, se ruant et poussant des hurrahs, un détachement sort de l'abri que lui prêtait la muraille, laquelle n'est point commandée par les canons et se dérobe au pied même du rocher qui supporte la batterie. Celle-ci ne peut pas tirer un seul coup de canon. Les carabiniers des murailles tirent maintenant sur cette demi-lune pendant quelques minutes et, au bout d'un quart d'heure, le détachement, qui est au pied du rocher, en a fait le tour et a pris position par derrière.

» Débarrassés de ces canons qui auraient pu les foudroyer par centaines, nos hommes, en masses serrées, apparaissent comme une fourmilière le long de la muraille. La pagode aux cinq étages (qui n'est pas une pagode, d'après l'opinion que nous nous formons d'un édifice de ce genre, mais bien une ancienne construction carrée, de couleur rouge, divisée par étages) est enlevée à la baïonnette, et les drapeaux français et anglais y sont arborés simultanément.

» Maintenant, le fort Gough ouvre son feu contre la pagode. Mais les assaillants ne perdent pas leur temps à lui répondre, et s'élançant vers l'ouest, le long de la muraille qui les sépare. Je puis les suivre de l'œil pendant quelque temps, de la position où je me trouve, et j'entends encore leurs acclamations lorsque je viens à les perdre de vue dans l'enfoncement. Quelques minutes d'une fusillade ardente, et

les jaquettes bleues sortent du milieu des arbres et des maisons, montant sur la colline de l'arsenal. Un moment après, les deux points qu'ils appellent la clef de Canton sont à nous.

» Il est maintenant dix heures vingt minutes. En quatre heures, les collines qui défendaient cette ville ont été prises. Le fort Gough tient encore, mais ce n'est plus qu'une question de quelques heures ou de quelques minutes de plus ou de moins; la colline de l'arsenal le domine et il est tout-à-fait à portée du canon.

» Toutes les opérations ont été conduites en vue de sacrifier le moins de monde possible, de notre côté et de celui de nos alliés. Nous pouvons donc espérer d'être victorieux à bon marché. Je m'abstiens à dessein de répéter aucun des bruits qu'on répand sur le nombre des morts et des blessés; mais je puis dire qu'il est à ma connaissance que le capitaine Bate a été tué pendant qu'il surveillait la pose des échelles pour l'assaut. Le capitaine Hackett a aussi été tué, et lord Gilford a été blessé au bras. Il m'est impossible de dire combien d'autres ont succombé.

» Les Chinois continuent du sommet de leurs maisons à faire feu sur nos soldats, et si cela continue, je crains qu'on ne soit obligé de traiter la ville avec moins de ménagements qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

» Tandis que la canonnière *Algerine*, commandée par le lieutenant Forbes, vient prendre à bord les dépêches supplémentaires, à deux heures cinq minutes du soir, le fort de Gough est attaqué et pris d'assaut. »

#### FAITS DIVERS.

M. E. Renaud vient d'appeler l'attention des économistes sur le pain de dika du Gabon.

Le pain de dika est formé d'amandes grossièrement concassées et agglomérées par l'action d'une certaine température. Il présente la forme d'un cône tronqué, du poids de 3 kil. 500 environ. L'arbre qui le produit croît sur toute la côte d'Afrique, depuis Sierra Leone jusqu'au Gabon. Son fruit est un drupe jaune de la grosseur d'un œuf de cygne, comestible pour les naturels. Il contient un noyau aplati, tomenteux, renfermant une amande blanche, oléagineuse, agréable au goût, pourvue d'une épiderme rougeâtre. C'est avec cette amande que se prépare le pain de dika, qui, associé à d'autres aliments, forme une partie de la nourriture des naturels. Jusqu'à présent, il n'a servi qu'à cet usage : l'incurie des nègres est telle qu'une immense quantité de ces semences est laissée sur le sol, où les rats, très-communs dans les forêts du Gabon, s'en montrent si friands, qu'au bout de quelques jours tous les noyaux sont ouverts et les amandes dévorées par les rongeurs. La récolte se fait en novembre et décembre : elle est des plus faciles.

Par une simple ébullition dans l'eau, ou par la chaleur et la pression, on extrait de 79 à 80 p. 100 de graisse solide de ce pain de dika. Cet oléagineux, en tout analogue au beurre de cacao par l'aspect, le goût, la solidité et l'odeur, fusible à 30 degrés, a été comparé à une cire par M. Victor de Luynes, dans une analyse sommaire; mais on l'a trouvé saponi-

fiable. Cette matière brûle avec une belle flamme blanche, sans odeur ni fumée, et presque sans résidu. Des bougies fabriquées avec ce produit brûlent avec un éclat bien supérieur à celui des plus beaux échantillons stéariques, seulement sa fusibilité à une basse température nécessite son mélange avec l'acide sebacique ou stéarique. On a préparé avec le dika un chocolat qui, cuit par la façon du chocolat ordinaire, a été trouvé excellent. On le voit, non-seulement le domaine de l'alimentation trouve dans le pain de dika un nouvel élément, mais encore sa substance oléagineuse peut servir à la fabrication d'excellentes bougies à prix réduit, le kilo de pain de dika valant de 60 à 75 centimes.

Nous ajouterons que l'arbre produisant le pain de dika n'est pas le seul qui mérite l'attention des économistes : il existe en Afrique plusieurs espèces d'arbres de la famille des sapotilliers, d'où on retire un beurre, dit beurre de Galam, d'une blancheur parfaite, d'une odeur et d'une saveur fort agréables. Au Sénégal, il est employé en cuisine. Ce beurre, ayant la consistance de celui de cacao, pourrait être employé avantageusement à l'éclairage. (*Globe.*)

— Voici un passage d'une note fort intéressante de M. James Hanley, comte de Tuolumne (Californie). Il ne tient à rien moins qu'à établir que les Chinois ont découvert le continent américain, il y a environ mille quatre cents ans :

« Un interprète chinois, M. James Hanley, de Chinese Camp, comte de Tuolumne (Californie), a transmis dernièrement au *Bulletin* une note fort intéressante qui tiendrait à établir que le continent américain a été découvert, il y a quelque chose comme mille quatre cents ans, par les Chinois. Nous empruntons à cette notice les passages qui nous ont paru les plus curieux :

» L'histoire chinoise contient la description d'un immense territoire situé à 22,000 *li* (mesure du pays), environ neuf mille milles du Japon, à l'est, de l'autre côté de l'Océan. Cette description semble applicable à la Californie et au Mexique. Les historiens désignent ce continent sous le nom de *Fusang*, et constatent que plusieurs prêtres bouddhistes y pénétrèrent en l'année 459.

» La manière dont est décrite la terre *Fusang* (Amérique) diffère fort peu de la description donnée à l'Amérique par les Espagnols lors de la conquête du Mexique.

» En continuant les rapprochements tirés de l'histoire chinoise et de celle de la conquête du Mexique, par Prescott, on est frappé de certains points de similitude dans la manière de traiter les criminels, dans les usages des juges et dans la religion. Le culte des Aztèques a de nombreux rapports avec le bouddhisme. Il résulte de là de graves inductions qui font admettre une certaine communauté d'origine. »

Voilà donc Christophe Colomb obligé de partager sa gloire avec les Chinois. (*Le Globe.*)

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 13 février 1858, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. Courrier de Paris, par André. — Le prince Christian de Danemarck, par Léo de Bernard. — Courrier d'Italie, par J. Doucet. — Les Masques italiens; les Masques français, par Ortaire Four-

gà et là quelques troupeaux de buffles et de bisons, les uns broutant l'herbe épaisse, les autres nonchalamment couchés. Le Mexicain éprouva un sentiment de satisfaction indicible en reconnaissant que sa piste n'était pas encore découverte, et qu'il avait le temps nécessaire afin de tout préparer pour une vigoureuse défense.

Il s'occupa de garnir son camp de vivres, pour ne pas être pris par la famine, si, ce qui était probable, il était attaqué. Il ordonna donc une grande chasse aux bisons, et, à mesure qu'on les tuait, on coupait leur chair en lanières très-minces que l'on étendait sur des cordes pour sécher au soleil et faire ce que dans les Pampas on nomme du charqui. La cuisine fut établie dans une grotte naturelle qui se trouvait dans l'intérieur des retranchements. Il fut donc facile de faire du feu sans crainte d'être découvert, car la fumée se perdait par un nombre infini de fissures qui la divisaient et la rendaient imperceptible.

Les gambucinos, plus heureux que les chasseurs, n'avaient pas perdu leurs chevaux dans la terrible catastrophe de la nuit, et comme en quittant le camp, ils les avaient chargés à la hâte de tout ce qui leur était tombé sous la main, ils se trouvaient pourvus de munitions de guerre et des objets indispensables à un campement.

Ils passèrent la nuit à faire des outres avec des peaux de bisons; ils enduisirent les coutures de graisse, afin qu'elles ne laissassent pas filtrer le liquide, et ils en

firent en peu de temps une provision considérable.

Au lever du soleil, don Lopez remonta sur son observatoire, et, après avoir jeté un long regard dans la plaine et s'être assuré que le désert conservait son calme et sa solitude, il appela Pépé-Naipès.

— Compère, lui dit-il, vous allez monter à cheval, et vous vous rendez aux loges des Omahas dont vous apercevez d'ici la fumée.

— Hum! fit le ranchero, seul?

— Oui, il est important que nos hommes restent ici; d'ailleurs, dans la Prairie, un homme se cache plus facilement que plusieurs. Et puis, que craignez-vous?

— Eh bien! d'être scalpé, donc!

— Oh! mon Dieu, le danger n'est pas moins grand ici. Nous allons être attaqués d'un moment à l'autre, et nous ne pouvons manquer d'être tous tués.

— C'est donc dans mon intérêt que vous m'envoyez chez les Omahas?

— Oui, et dans le nôtre.

— Ah!

— Parfaitement : écoutez-moi bien. Arrivé au village, vous vous présenterez de ma part à l'Œil-Gris, c'est l'ancien de la tribu, une de mes vieilles connaissances : vous vous annoncerez comme venant de ma part, vous direz que je suis en danger et que je demande secours; vous aurez soin de le faire boire, et, pour cela, vous

emporterez avec vous une outre d'aguardiente; l'Œil-Gris, auquel vous montrerez ce machète qu'il connaît parfaitement, se laissera convaincre et vous suivra avec ses guerriers, cinq cents hommes à peu près; vous les conduirez ici. N'avez-vous compris?

— Parfaitement.

— Partez donc tout de suite, et bonne chance. Songez que vous avez dans vos mains le sort de tous vos compagnons.

Le senor Pépé Naipès, moitié flatté, moitié vexé de la mission qui lui était confiée, mais n'osant pas désobéir à l'ordre que son chef lui donnait, se mit en selle, fit le signe de la croix et partit, accompagné jusqu'aux derniers retranchements par les gambucinos qui le suppliaient de se hâter.

Il marchait depuis plus de deux heures et n'était plus qu'à une courte distance du village des Omahas, lorsque tout-à-coup un lazo siffla à ses oreilles, un nœud coulant s'abattit sur ses épaules, et il roula à demi-étranglé sur le sol.

Deux Peaux-Rouges se levèrent subitement du milieu des herbes qui les cachaient et se précipitèrent sur lui.

— Miséricorde! s'écria-t-il en fermant les yeux avec terreur, je suis mort.

#### VII. — NÉCULPANGUE.

Le senor Pépé Naipès était perdu; déjà un des Indiens,

nier. — Mariage de la princesse royale d'Angleterre, par Léo de Bernard. — Sciences, beaux-arts, travaux publics, par Ch. d'Argé. — Souvenirs du Monde musical, par H. Berlioz. — Naufrage à l'entrée du port de Calais, par Fulgence Girard. — La baie de Tourane et ses environs, par L. Renard. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Théâtres, par Charles Monselet. — Revue musicale, par Albert de Lasalle. — Portrait de Lablache, par Vauvert.

GRAVURES. — Portrait du prince Christian. — Masques italiens; Masques français. — Bal à Buckingham-Palace. — Spectacle gala au théâtre de la Reine. — Naufrage de l'Excel. — La baie de Tourane. — Lablache. — Médailles commémoratives du mariage de la princesse d'Angleterre. — Rébus. On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le Monde illustré se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Notre fête du carnaval n'a rien perdu de son éclat et de son entrain pour avoir été remise au lendemain. — Dès midi, la cour d'Honneur de l'Ecole de cavalerie présentait un aspect tout nouveau. Une société d'élite, aux brillantes parures, aux visages épanouis, occupait le balcon; dans l'enceinte on eût dit que les héros de la fête, chaque page, chaque chevalier venait présenter ses hommages à la dame de ses pensées et recevoir d'elle, pour l'excursion, ses ordres et ses encouragements.

Bientôt le son des clairons, le bruit des fanfares, les cris joyeux de milliers de spectateurs annoncent le moment du départ. Chacun alors de prendre son poste, pour remplir sa mission, recueillir le plus d'argent possible pour les pauvres (tel est l'ordre donné), car honneur et los au mieux faisant.

A côté des pages du moyen-âge circulent les marquis Louis XIV, les chevaliers légers, les mousquetaires de la Reine, tout chamarrés d'or et d'argent, puis les fous de François I<sup>er</sup>, de Louis XI, des Espagnols, des Ecossais, des Sauvages, des escouades de cosaques, de bédouins et mille autres costumes des plus grotesques.

Sur le premier char, reposait la reine d'Oude couchée sous un palanquin que soutenaient deux chevaux. Le char des grippés contenait tous les instruments nécessaires pour combattre la terrible maladie, et un infirmier les distribuait généreusement au public. Enfin venait la voiture du charlatan qui, avec sa troupe, remplissait admirablement son rôle.

A quatre heures, la cavalcade est rentrée dans le Chardonnet; aussitôt une nombreuse meute de chiens a été lancée sur la piste d'un renard et est venue s'abattre sur un drap de curée placé au centre de la cour d'Honneur. La curée terminée, les piqueurs ont donné du cor pour rassembler la meute et la faire rentrer.

Cette journée, favorisée par un temps magnifique, n'a pas été au-dessous des espérances que l'on avait formées. Grand nombre d'étrangers sont restés dans notre ville depuis lundi pour voir notre cavalcade. La quête et la vente de la complainte la

Grippe apporteront quelques soulagements aux misères que l'hiver entraîne avec lui; grâces donc soient rendues aux organisateurs de cette fête.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Berlin, 16 février. — On écrit de Vienne, mardi, que par suite d'une bataille livrée dans l'Herzegovine, les Rajahs ont eu 15 hommes tués; les Turcs, de leur côté, ont eu 40 blessés; le nombre des morts n'est pas connu.

Les Turcs ont détruit Zopri; les Rajahs ont occupé les montagnes derrière cette localité. 800 Baschibozuks viennent d'entrer à Trebigne.

Londres, 16 février. — Chambre des Communes. — M. Gibson annonce qu'il pré-entendra un amendement au bill des conspirateurs.

M. Griffiths demande si le gouvernement demandera la publication dans le *Moniteur* de la seconde dépêche de M. le comte Walewski. Lord Palmerston répond que jamais le gouvernement ne demandera une chose aussi inconvenante. (*Applaudissements.*) — Havas.

#### ETAT-CIVIL du 16 au 31 janvier.

NAISSANCES. — 18, Marie-Joséphine Barbey, rue Saint-Jean; — Victor-René Charron, rue de Fenet; — Pauline-Louise Briau, rue de la Chouetterie; — 19, Victorine-Augustine Gallais, rue de la Visitation; — 20, Ernest Piau, rue du Petit-Maure; — 21, Paul-Marie-Victor-Ernest Coulbault, rue du Marché-Noir; — 22, Charles Papillon, rue de l'Hôtel-Dieu; — Louise Perriché, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Eugène-Théophile Mechin, rue de Fenet; — 23, Ernest-Vincent Riobé, rue d'Orléans; — 25, Marie-Augustine Ferrand, Chemin-Charnier; — Adrien-Antoine Grave, rue du Petit-Mail; — 27, Alfred Martin, rue Royale; — 29, Joséphine Dufon, rue de la Visitation; — 30, Jane-Alice Bodin, rue d'Orléans.

MARIAGES. — 18, Henri-Benjamin-Sébastien Destre, commis négociant, et Joséphine-Hélène-Louise Piéron, sans profession, tous deux de Saumur; — 19, René Saumur, journalier, et Marie Brubère, journalière, tous deux de Saumur; — Jean-Félix Bassereau, cordonnier, et Virginie Poillevre, dentellière, tous deux de Saumur; — 20, Valentin Paterno, ouvrier peigneur, et Louise-Clémence Lacault, chapeletière, tous deux de Saumur; — 23, Eugène René Bizeray, négociant, et Alphonsine-Marie Claire Rivaud, propriétaire, tous deux de Saumur; — 25, François Largeau, ouvrier boulanger, et Clémentine Hurtault, couturière, tous deux de Saumur; — Pierre-Marie Jeannin, forgeron, et Anne Abiel, domestique, tous deux de Saumur; — Célestin Beziaux, journalier, et Anne-Marie Blanchet, domestique, tous deux de Saumur; — Augustin-Henri Coulbault, docteur-médecin à Candes, et Augustine-Emerantine Pineau, sans profession, de Saumur; — Louis Guérin, domestique, et Louise Gachot, journalière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Jeanne Goisnard, 78 ans, veuve Deniau, à la Providence; — 17, Sophie Esnault, journalière, 68 ans, veuve Fehrembach, rue des Capucins; — 18, Felicie-Marie Gareau, 4 ans, carrefour du Paris-Tribouillet; — Jean-Laurent-

Dietz Vry, maréchal-des-logis titulaire à l'Ecole de cavalerie, 21 ans, célibataire, à l'hôpital militaire; — François Auger, marinier, 48 ans, à l'hôpital; — Amable-Marie-Julie de Forceville, rentière, 79 ans, veuve de de Forceville, à l'hôpital; — 19, Marie Piat, propriétaire, 71 ans, femme Guichard, rue de l'Ermitage; — 20, Sarah Reeves, 48 ans, femme Albert, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Victorine-Ernestine Gallais, 2 jours, rue de la Visitation; — 21, Piau, mort-né, rue du Petit-Maure; — Renée Roche, chapeletière, 61 ans, célibataire, rue de Fenet; — Adélaïde Denecheau, lingère, 57 ans, femme Vilmot, à l'hôpital; — 23, Marie-Philomène Hautman, 1 an, rue Saint-Nicolas; — Marguerite Salmon, 73 ans, journalière, femme Hobault, rue de la Visitation; — Louise Ferrand, journalière, 46 ans, célibataire, à la Croix-Verte; — Renée Ravary, journalière, 55 ans, femme Belliard, à l'hôpital; — Pierre Tessier, 28 ans, célibataire, à l'hôpital; — Auguste Michel, 5 ans, rue de la Visitation; — 24, Etienne Viau, tonnelier, 55 ans, place du Bellay; — René Bouteillé, bourelletier, 87 ans, rue d'Orléans; — Louis Gagneux, chapeletier, 60 ans, à l'hôpital; — 25, Marie Hys, blanchisseuse, 52 ans, célibataire, à l'hôpital; — Jeanne Bontemps, domestique, 66 ans, célibataire, à la Providence; — Jean Buzard, bijoutier, 27 ans, célibataire, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 26, Françoise Blot, rentière, 91 ans, célibataire, place Saint-Pierre; — Modeste Geslio, couturière, 70 ans, célibataire, à l'hôpital; — Rosalie-Anastasie Achallé, lingère, 34 ans, veuve Gerard, rue de Bordeaux; — 27, Louise Plantin, journalière, 80 ans, veuve Boisard, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Marie Dupain, propriétaire, 86 ans, veuve Carré, rue Saint-Nicolas; — René Jagot, propriétaire, 57 ans, rue de Bordeaux; — 29, Jeanne Sireude, journalière, 62 ans, femme Benard, rue Saint-Nicolas; — Patri, mort-né; — 30, Augustine Pointeau, 9 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Jeanne-Monique Paterno, 72 ans, femme Paterno, rue du Pavillon; — Emilie-Joséphine Meunier, rue de la Visitation; — Ernest Piau, 10 jours, rue du Petit-Maure; — Anne Perdriaux, journalière, 74 ans, veuve Blandin, à la Providence.

Au moment où la GRIPPE est passée à l'état de fléau et où cette épidémie prend tous les jours des caractères plus alarmants, un journal, qui n'a d'autre ambition que celle d'être un journal utilitaire et pratique, le COURRIER DES FAMILLES, publie, dans son dernier numéro, un article très-remarquable sur cette maladie. Ce travail, dû à la plume du savant docteur FÉLIX MAYNARD, abonde en renseignements utiles et contient tout un système curatif, que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs. (La Patrie.)

#### BOURSE DU 16 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 69 80.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 94 60.

#### BOURSE DU 17 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 69 85  
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 93 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

fut bientôt pris.

— Parlez, murmura-t-il.

— Viens, lui dit Nauchenanga, en lui faisant signe de se lever et de les suivre.

Pépé Naïpès obéit sans résistance.

Surpris par le tremblement de terre, Néculpangue et Nauchenanga avaient, comme les autres habitants de la Prairie, passé par tous les degrés de terreur et risqué vingt fois de périr depuis le moment où ils étaient sortis de la grotte du sayotkattâ pour se mettre à la poursuite de don Lopez; aussitôt le danger passé, ils avaient exploré les alentours du camp et n'avaient pas tardé à retrouver les traces des gambucinos, mais ils les avaient perdues quelques lieues plus loin, et lorsque Pépé Naïpès était venu tomber entre leurs mains, ils ne savaient plus de quel côté se diriger.

Escorté par les deux Indiens qui lui avaient fait quitter ses souliers et l'obligeaient à marcher à pied afin de le surveiller plus facilement, le Mexicain continua sa route en songeant avec tristesse au presidio de Santa-Fé, et aux supplices que pourraient lui infliger des sauvages sur la mansuétude desquels il ne comptait guère. Après avoir marché assez longtemps au fond d'un ravin profondément encaissé entre deux collines, ils débouchèrent dans une large clairière située sur les bords du Nébraska, à peu de distance des loges des Omahas, vers lesquelles avait été envoyé Pépé Naïpès.

saisissant son épaisse et rude chevelure la tordait autour de son poignet, et son couteau à scalper décrivait autour du crâne de sa victime des cercles de plus en plus effrayants, lorsque le second Indien arrêta brusquement le bras de son compagnon en lui disant :

— Laisse ce chien, il est indigne de ta colère, sa vie nous sera plus utile que sa mort.

Le guerrier, sans répondre, remit son couteau à sa ceinture en repoussant dédaigneusement le Mexicain du pied.

Celui-ci respira; il était sauvé, provisoirement du moins.

— Qui es-tu? reprit un espagnol l'homme qui s'était interposé si heureusement pour lui.

— Un pauvre diable de gambucino engagé par le chef d'une expédition qui cherche un placer.

— Tu mens, interrompit vivement le premier Indien; tu es l'associé et l'ami de don Lopez Alliaga.

— Chef, je vous assure que vous vous trompez.

— Tais-toi, Nauchenanga sait ce qu'il dit; n'ai-je pas habité un mois parmi vous? Ne vous ai-je pas entendu souvent devant moi dévoiler vos projets?

— Que voulez-vous de moi? demanda-t-il.

— La vérité, dit le vieil Indien d'une voix imposante.

Pépé Naïpès tressaillit à ces paroles; il considéra un instant Néculpangue d'un air effrayé, et il comprit aussitôt que la franchise seule pouvait le sauver : son parti

Ce lieu semblait complètement désert, mais les trois hommes n'eurent pas fait dix pas en avant qu'une centaine de Comanches peints et armés en guerre se levèrent tout-à-coup des hautes herbes au milieu desquelles ils étaient cachés. A cette apparition subite et imprévue, Pépé Naïpès ne put réprimer un mouvement d'effroi, mais ses compagnons se contentèrent de jeter un coup-d'œil autour d'eux sans manifester la moindre surprise, et, après avoir échangé quelques paroles à voix basse avec les nouveaux-venus, ils continuèrent leur route en silence : à part quelques Indiens qui les accompagnèrent, les autres disparurent aussi vite qu'ils s'étaient montrés.

Enfin, arrivés à un endroit où plusieurs pirogues se trouvaient échouées sur la plage, non loin des restes d'un brasier dans lequel les Peaux-Rouges se hâtèrent de jeter quelques brassées de bois sec pour le raviver, les deux chefs s'arrêtèrent en faisant signe au Mexicain de les imiter. Néculpangue, Nauchenanga et quelques autres s'assirent en cercle autour du feu et commencèrent gravement à fumer sans prononcer une seule parole.

Les naturels de l'Amérique ont la coutume de fumer ainsi quelque temps avant de prendre une résolution importante, d'entamer une discussion sérieuse ou de mettre à exécution un projet hardi.

(La suite au prochain numéro.)

**SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.**

**ADJUDICATION**

**D'AVOINE.**

Le samedi 27 février 1858, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture d'avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n° 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (91)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE OU A LOUER.**

Une PROPRIÉTÉ, situé à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M<sup>me</sup> HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M<sup>e</sup> LEROUX. (684)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**FONDS A PLACER.**

Diverses sommes sur hypothèque. S'adresser audit notaire. (731)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE,**

Un hectare trente-sept ares de terre labourable,

Affée de rangées de vigne, Au Clos-Bonnet, commune de Saumur. S'adresser audit notaire. (62)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

MAISON, Rue de la Visitation, n° 6.

MAISON, Rue de la Visitation, n° 8.

MAISON, Rue des Capucins, n° 50.

S'adresser audit notaire. (63)

M<sup>e</sup> SIMON, huissier à Saumur, demande un PETIT CLERG. (52)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication,

Le dimanche 21 février 1858, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME,

1° Une MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 28, quartier de Nantilly.

Sur la mise à prix de . . . . . 4,000 f.

2° Une autre MAISON, aussi sise à Saumur, quartier de Nantilly, rue de la Chouetterie, n° 12.

Sur la mise à prix de . . . . . 3,000

3° Et un morceau de VIGNE, situé au canton du moulin de Bournao, commune de Bagnoux, contenant environ 32 ares 95 centiares, joignant MM. Delandes, Guerio, Baudry et Cassegrain.

Sur la mise à prix de . . . . . 1,000

Total des mises à prix . . . . . 8,000

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (86)

**MAISON**

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M<sup>me</sup> veuve Callouard,

**A VENDRE OU A LOUER,**

PRÉSENTEMENT

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve de FOSLETHEUILLE, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (236)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1859,

**L'HOTEL DE FRANCE**

Très-bien achalandé,

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire, ou à M<sup>me</sup> veuve LECHAT.

**A LOUER PRÉSENTEMENT**

Une MAISON avec écurie et remise, située rue de la Petite-Douve, 27. (43)

**LA PAIX,**

Compagnie d'assurances mutuelles et à prime fixe pour l'exonération du service militaire, rue de Noailles à Versailles.

S'adresser, à Saumur, à M. GAUTHIER, rue du Temple, 30;

A Gennes, à M. DUFOUR, huissier;

A Vihiers, à M. CHAILLOU;

A Montreuil-Bellay, à M. NICOLAS, secrétaire de la mairie. (44)

M<sup>e</sup> AUBERT, notaire à Baugé, demande un PRINCIPAL CLERG.

**PORTION DE MAISON**

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine.

On fera tous les changements désirables.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

**AVIS**

M<sup>me</sup> GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,

Une MAISON avec vaste jardin, faisant l'angle de la rue Duncan et de la rue des Boires.

S'adresser à M. BUCAILLE, propriétaire. (17)

**AGRICULTURE. — SEMENCE DE PRINTEMPS. 1858.**

**Guano anglais de BINNS.**

Le guano, égal par ses propriétés fertilisantes aux meilleurs engrais connus, quoique d'un prix moins élevé, s'emploie avec succès sur les céréales aussi bien que sur les fourrages et les plantes sarclées; il est surtout remarquable par ses propriétés pour la destruction des insectes nuisibles aux récoltes.

PRIX: Vendu sur analyse, au Havre, sacs et emballage compris, 23 fr. 50 c. les 100 kilog.; 235 fr. la tonne.

S'adresser, franco, à PARIS, à MM. H. J. Hall et C<sup>e</sup>, 46, rue Lafayette. — à NANTES, à M. B. Leroux, négociant, 24, quai de la Fosse. (90)

**LE COURRIER DES FAMILLES**

JOURNAL DE LA SANTÉ ET DES INTÉRÊTS DOMESTIQUES

5<sup>e</sup> ANNÉE. — Un an: 8 FR.

Paraissant le 1<sup>er</sup>, le 10 et le 20 de chaque mois.

LE DERNIER NUMÉRO CONTIENT UNE INSTRUCTION EN 15 COLONNES SUR LA

**GRIPPE**

Par le Docteur Félix Maynard.

En adressant un timbre de 20 centimes au Directeur, 1, rue Baillet, à Paris, on reçoit ce numéro franco (AFFRANCHIR).

EXPOSITION UNIVERSELLE 1855

**CONSERVATEUR DENTAIRE EAU DE PHILIPPE**

PRIX 2 fr. 50 le flacon. 1 fr. 50 le 1/2 fl.

Cette Eau dentifrice hygiénique, approuvée par les Médecins et Dentistes, préserve des douleurs de dents, en arrête la carie, les nettoie; les blanchit, les conserve, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine. Parfum délicieux. — Pharmacie PHILIPPE, rue Saint-Martin, 125, à Paris. (Déposé.)

Depôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiff.-parf., rue d'Orléans.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Le plus utile pour tous, le plus curieux, le plus amusant et le moins cher de tous les journaux

Deux numéros par semaine le jeudi et le dimanche.

**L'AUDIENCE,**

Pour toute la France, la Corse et l'Algérie

Trois mois, 5 fr. — Six mois, 10 fr.

Un an, 18 fr.

Envoyer franco un bon de poste ou s'adresser aux libraires et aux messageries

**BULLETIN DES TRIBUNAUX**

CIVILS, ADMINISTRATIFS, CRIMINELS, DE COMMERCE ET DE PAIX.

PARAISANT DEUX FOIS PAR SEMAINE: LE JEUDI ET LE DIMANCHE.

S'adressant non-seulement aux hommes de loi, mais encore à tous ceux qui ont des intérêts à administrer, à régler, à défendre (propriétaires, locataires, fermiers, actionnaires, porteurs de valeurs industrielles, — financiers, manufacturiers, négociants, commerçants, industriels, — acheteurs, vendeurs, etc.), publié, à partir du 1<sup>er</sup> août 1857,

**L'HISTOIRE COMPLÈTE ET VÉRIDIQUE DE VIDOCQ, ANCIEN CHEF DE LA POLICE DE SURETÉ,**

ÉCRITE D'APRÈS DES DOCUMENTS AUTHENTIQUES ET POUR LA PLUPART ÉMANÉS DE LUI,

PAR B. MAURICE,

Auteur de Cartouche, des Souvenirs révolutionnaires, de l'Histoire des prisons de la Seine, et l'un des chroniqueurs les plus populaires du PALAIS-DE-JUSTICE.

Les abonnements commencent le 1<sup>er</sup> de chaque mois. — En s'abonnant de suite, on sera certain de recevoir le commencement de l'histoire de VIDOCQ.

Étude M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur (successeur de M. JAHAN.

**VENTE**

PAR LICITATION,

Entre Majeurs et Mineurs,

De divers

**IMMEUBLES,**

Situés communes de Montilliers et de Cernusson.

L'adjudication aura lieu le dimanche 7 mars 1858, à midi, en la salle de la Mairie de Montilliers, par le ministère de M<sup>e</sup> MOTAIS, notaire à Tigné.

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement, entre les parties, par le tribunal civil de Saumur, le 30 janvier 1858, enregistré ;

Et à la requête de :

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Madeleine Salmon, veuve du sieur François Charruau, propriétaire, demeurant à Tigné ;

2<sup>o</sup> M. François Reuiller, cultivateur, demeurant à la Masloire, commune de Nueil-sous-Passavant,

Poursuivant la licitation, et ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué-licencié près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8 ;

En présence, ou lui dûment appelé, de :

M. Louis Goubault, domestique, demeurant aux Auniers, commune de Saint-Hilaire-du-Bois,

Au nom et comme tuteur à l'interdiction de René Reuiller, sans profession, demeurant à la Masloire, commune de Nueil-sous-Passavant,

Co-licitant, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Coulbant ;

Et encore en présence, ou lui appelé, de :

M. René Reuiller, tisserand, demeurant à Montilliers,

Au nom et comme subrogé-tuteur de l'interdit René Reuiller, ci-dessus nommé ;

Il sera, le dimanche 7 mars 1858, à midi, en la salle de la Mairie de la commune de Montilliers, procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Motais, notaire à Tigné, commis à cet effet, à la vente par licitation des immeubles ci-après désignés.

**DÉSIGNATION.**

1<sup>er</sup> LOT.

Une maison, située au bourg de Montilliers, comprenant deux chambres basses à cheminée, deux chambres hautes dont une à cheminée, four et petit toit vers couchant en bas-côté, cellier vers levant avec grenier au-dessus, hangar vers midi, une écurie et grange à la suite, cour au milieu de laquelle se trouvent un toit et un puits, jardin au sud-est, avec douve; le tout est compris au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 189, section C, polygone 1<sup>er</sup>, et joint au levant, bâtiments et jardin de la cure, au midi et au couchant M. Jolivet et la rue, et au nord un chemin; pour une contenance de six ares.

Mise à prix..... 3,500f. »

2<sup>e</sup> LOT.

Un pré, situé aux Varennes, compris au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 38, section A, pour une contenance de vingt-un ares cinquante centiares, joignant au levant la rivière, au midi M. Doussain, au couchant M. Bouvalet, et au nord le pré commun.

Mise à prix..... 880 »

A REPORTER. 4,380 »

REPORT. 4,380 »

3<sup>o</sup> LOT.

Une pièce de terre, dite la pièce Carrée, située au canton des Nones, comprise au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 5, section B, polygone 13, contenant un hectare cinquante-neuf ares, et joignant au levant le chemin, au midi M<sup>e</sup> Cartier, au couchant M. Lemardelay, et au nord M. Guibert.

Mise à prix..... 3,700 »

Ces immeubles, situés commune de Montilliers.

4<sup>o</sup> LOT.

Quatre planches de vigne, situées dans le grand clos de Cernusson, n<sup>o</sup> 193 du plan cadastral, contenant douze ares vingt centiares, joignant au levant et au nord Brault, au midi veuve Laurent, au couchant Devy du petit Cernay.

Mise à prix..... 270 »

5<sup>o</sup> LOT.

Une planche et demie de vigne, dans le même clos, même commune, n<sup>o</sup>s 24 et 25, section A du plan cadastral, contenant neuf ares soixante centiares, joignant au levant Vaillant, au midi Hilaire et Benion, au couchant M. Poupard, et au nord M. Samson-Guiard.

Mise à prix..... 150 »

6<sup>o</sup> LOT.

Une petite planche de vigne, dans le même clos, même commune, n<sup>o</sup> 256, section A du plan cadastral, contenant six ares trente centiares, joignant au levant M. Hêtreau, au midi veuve Louis, au couchant M. le Curé de Cernusson, au nord Jean Tourret.

Mise à prix..... 140 »

7<sup>o</sup> LOT.

Un morceau de vigne, dans le petit clos de Cernay, même commune, n<sup>o</sup>s 782 et 783, section A du cadastre, contenant huit ares cinquante centiares, joignant au levant le chemin, au midi Boinard, au couchant Doyen, et au nord Reuiller.

Mise à prix..... 140 »

8<sup>o</sup> LOT.

Un petit morceau de vigne, dans le même clos, contenant cinquante centiares, n<sup>o</sup> 788, section A du plan, joignant au nord M. Cordier, et des trois autres côtés Turlain.

Mise à prix..... 10 »

Total des mises à prix. 8,790 »

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8 ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> MOTAIS, notaire à Tigné, en l'étude duquel est déposé le cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné, à Saumur, le 17 février 1858.

BEAUREPAIRE, avoué-licencié.

Enregistré à Saumur, le 18 février 1858, f<sup>o</sup> c<sup>o</sup>. Reçu un franc, dixième vingt centimes.

(92) Signé: LINACIER.



AVIS. — L'extrême réserve avec laquelle l'Académie de médecine accorde son approbation aux nouveaux médicaments qui lui sont présentés n'en devient que plus significative pour ceux qui l'obtiennent.

Mais, pour que médecins et malades retirent de leur emploi les avantages qu'ils ont le droit d'en attendre, ils devront toujours s'assurer que le médicament porte bien le cachet et la signature de son inventeur. Cette précaution est le seul moyen de se garantir des contrefaçons, qui non-seulement discréditent un bon produit, mais sont le plus souvent nuisibles à la santé.



Chaque produit est accompagné d'une instruction indiquant la manière d'en faire usage.

**POUDRE PURGATIVE DE ROGÉ**

Pour préparer soi-même la Limonade purgative au citrate de magnésie.

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Médaille à l'Exposition nationale de 1849.

Médaille à l'Exposition universelle de 1855.

Cette limonade est un purgatif doux, sûr et agréable, adopté par la plupart des médecins et dont l'usage est populaire.

**PILULES DE VALLET**

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Ces pilules au carbonate ferreux inaltérable jouissent d'une grande vogue pour la guérison des pâles couleurs, des pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles ou lymphatiques.

**Perles d'Ether du D<sup>r</sup> Clertan**

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Mention honorable à l'Exposition universelle de 1855.

Elles sont très-efficaces contre les migraines, les névralgies, les crampes d'estomac, le mal de mer, les palpitations et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation nerveuse.

**Huile de Foie de Morue de Berthé**

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Mention honorable à l'Exposition universelle de 1855.

L'Académie a constaté la bonté des procédés particuliers au moyen desquels M. Berthé obtient une huile brune d'une pureté irréprochable; d'après M. le professeur Trousseau, l'huile brune est la seule efficace dans le traitement des affections rachitiques, tuberculeuses et scrofuleuses.

**Pastilles et Poudre du D<sup>r</sup> Belloc**

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Ces préparations de charbon végétal médicinal guérissent les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, les migraines et les pesanteurs d'estomac provenant de mauvaises digestions, font renaître l'appétit, et rétablissent la liberté du ventre en détruisant la consipation.

**SEMOULE MOURIÈS**

AU PROTÉINO-PHOSPHATE-CALCIQUE. Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Médaille de l'Institut de France. Médaille à l'Exposition universelle de 1855.

Ce nouvel aliment facilite la dentition et prévient certaines maladies qui atteignent les enfants pendant leur croissance, particulièrement les difformités.

Il convient aussi aux femmes enceintes, aux nourrices et aux convalescents.

Dépôts dans les pharmacies de MM. MÉNIÈRE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort; GUY, à Chalonnes-sur-Loire; HOSSARD, à Château-neuf-sur-Sarthe; BONTEMPS, à Cholet; PELTIER, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur; MAUSSON, à Saint-Florent-le-Vieil.

Médaille de prix à l'Exposition de Laval (1857), pour les deux systèmes de plumes ci-après :

DEUX BREVETS D'INVENTIONS POUR 15 ANS, s. g. d. g.

**PLUMES-DUPRE,**

DITES EXPÉDITIVES. Douceur, durée et beauté d'écriture. 40 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 1 franc; la douzaine, 25 centimes.

**PLUMES - DUPRÉ,**

DITES A POINTE COULANTE. Douceur et beauté d'écriture. 20 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 60 centimes; la douzaine, 20 centimes.

Dépôt, pour l'arrondissement, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Petit-Maure, à Saumur, et dans toutes les villes de France. (647)

**REVUE DE L'ANJOU**

ET

**DE MAINE-ET-LOIRE**

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION,  
14, rue Saint-Benoît, à Paris.

A TOUS LES NOUVEAUX ABONNÉS D'UN AN

A partir du 1<sup>er</sup> Octobre  
PARIS 10 fr. par an. AU PROVINCE 12 fr. par an.

# COURRIER DE LA MODE

Journal des Dames et des Demoiselles

PRIME EXTRAORDINAIRE

Les publications littéraires  
et musicales dont il nous sera  
envoyé deux exemplaires se-  
ront annoncées.

ALBUM  
DE LA

(Les manuscrits non insérés  
ne seront pas rendus.)

## GRANDE CHARTREUSE

Recueil de DOUZE VUES dessinées d'après nature et lithographiées à deux teintes,  
sur beau et riche papier Jésus in-quarto.

PAR M. SIMÉON FORT, Chevalier de la Légion d'Honneur.

L'Album est précédé d'une Notice historique très-explicative sur le Monastère  
de la Grande Chartreuse, par M. J. BERTAL.

Le COURRIER DE LA MODE donne dans le courant de l'année DOUZE  
GRAVURES DE MODES COLORIÉES et gravées sur acier pour Costumes de Ville,  
Toilettes de Soirées, de Mariées et de Première Communion, — de nombreux  
 patrons pour robes, mantelets, — des dessins de broderies (12 planches par  
 an), — des tapisseries coloriées, — des aquarelles, — des sépias, — des petits  
 travaux de dames pour étrennes, fêtes et cadeaux, — des planches de lingerie,  
 enfin

## 30 MORCEAUX DE MUSIQUE INÉDITS

qui peuvent former à la fin de l'année UN ALBUM SÉPARÉ.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> Octobre, 1<sup>er</sup> Janvier et 1<sup>er</sup>  
Juin, et se font pour l'année entière.

Le COURRIER DE LA MODE paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois par livraison de 52 pages im-  
primées à deux colonnes sur beau papier Jésus in-folio, et formé à la fin de l'année un  
ort volume de 400 pages. — Chaque numéro contient : Deux Nouvelles, — Une Chro-  
nique Parisienne, — Une Chronique Musicale et une Revue des Théâtres, — des  
Poésies inédites, — Deux Morceaux de Musique inédits, — Une Biographie de  
 femme illustre, — Une Étude sur le Dessin par M. Thénol, — de nombreux Ar-  
 ticles variés, — enfin une Causerie sur la mode, et l'explication des planches de bro-  
 derie et de tapisserie.

Chaque année il est établi, en AVRIL et en AOUT, un Concours littéraire auquel tous les  
Abonnés peuvent prendre part.

## UNE ÉTUDE HISTORIQUE ET UNE ÉTUDE DE STYLE ÉPISTOLAIRE

forment le sujet du concours, et un prix est accordé à chacun des deux meil-  
 leurs travaux présentés à l'époque fixée.

### MODE D'ABONNEMENT.

Envoyer franco un mandat sur la poste ou un bon à vue sur Paris, à l'ordre  
de M. le Directeur de l'Administration, 14, rue Saint-Benoît.  
(Les lettres non affranchies sont refusées.)

Les abonnés de la province devront ajouter 60 CENTIMES au montant de leur abonnement  
pour les frais de port de l'Album de la Grande Chartreuse.

BUREAUX A PARIS, 26, RUE NEUVE SAINT-EUSTACHE, 26.

7 FRANCS  
Par An.

# LE GLOBE

7 FRANCS  
Par An.

JOURNAL UNIVERSEL DES FAITS

Paraissant toutes les semaines (le dimanche), ayant le grand format du Moniteur Universel, journal officiel de l'Empire Français, quatre grandes pages d'impression,

### QUELQUES MOTS DE PRÉFACE.

Aujourd'hui que le temps des luttes politiques et orageuses est passé, que cherche-  
t-on avant tout, dans un journal : des faits et non des discussions, des faits et non de  
longs articles aussi prétentieux qu'insignifiants. Depuis que la vapeur et l'électricité ont  
supprimé les distances, les liens qui unissent les hommes se sont resserrés, on ne re-  
ferme plus, comme autrefois, le monde entier dans sa ville ou dans son hameau, on veut  
vivre de la vie universelle, on est impatient de connaître les événements qui s'accom-  
plissent d'un pôle à l'autre : les progrès des sciences, des arts, de l'industrie, tous les  
pas que fait l'humanité, vers le but inconnu assigné par la puissance divine, à sa mar-  
ché et à son développement.

C'est pour satisfaire cette curiosité, sans cesse plus ardente, ce besoin nouveau et ir-  
résistible de notre civilisation, que nous avons fondé ce journal. Notre but a été de  
réunir dans un vaste cadre un ensemble complet de toutes les nouvelles, de tous les  
faits dignes d'être signalés sous le double rapport de l'utilité et de l'intérêt. En un mot,  
nous serons l'écho fidèle des événements que chaque semaine verra s'accomplir. Grâce  
au concours d'un comité de rédaction composé d'hommes éminents dans chaque spé-  
cialité, nous avons la certitude de réunir, tout en restant dans des conditions de bon  
marché jusqu'ici sans précédents, les documents les plus précieux, les informations  
les plus précises, de manière à justifier notre sous-titre : *Journal universel des faits*.  
Les nouvelles de toute nature seront disposées dans nos colonnes avec un ordre métho-  
dique qui permettra de trouver d'un coup-d'œil les renseignements que l'on voudra y

chercher. Le premier article, consacré à la chronique de la semaine, contiendra les  
événements d'un intérêt général qui se seront accomplis d'un numéro à l'autre ; vien-  
dront ensuite à leur rang, les nouvelles militaires, maritimes, judiciaires, scienti-  
fiques, littéraires, dramatiques, artistiques, musicales, agricoles, commerciales,  
industrielles, financières, etc., du globe tout entier, des notices utiles d'agriculture,  
de jardinage, d'éducation des animaux domestiques, d'industrie et des recettes  
d'économie usuelle, etc., etc. Le tout sera égayé par des faits drolatiques et charivan-  
ques, les causes plaisantes de la police correctionnelle, des anecdotes, bons mots,  
etc., etc. Enfin nous publierons aussi un feuilleton rédigé de manière à captiver l'esprit  
et l'imagination du lecteur sans jamais froisser ses sentiments ni blesser son bon goût.

Avant toutes choses, le *Globe* sera le journal de la famille, l'ami du foyer domestique,  
un hôte aimable payant en écrits corieux l'hospitalité qu'on lui donne, un recueil hon-  
nête que tout le monde pourra lire sans scrupule.  
Tous nos matériaux sont prêts, nos plumes sont taillées, nous sommes à l'œuvre. A  
nous donc maintenant tous ceux qui voudront nous prêter leur concours dans une  
tâche loyale et féconde ; à nous tous ceux qui voudront être nos abonnés, nos corres-  
pondants, nos amis !

Pour le Comité de Rédaction,

Le Rédacteur en chef,

LOUIS LAVÉDAN.

ON S'ABONNE

en adressant un mandat de poste à M. Louis LAVÉDAN, gérant et rédacteur en chef du *Globe*, 26, rue Neuve Saint-Eustache, Paris. On reçoit aussi les abon-  
nements par l'entremise des libraires et des messageries.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre,  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Signé : L'IMPRIMEUR.

Bureaux : 8, rue d'Anjou-Dauphine, à Paris.

# MONITEUR DES TRIBUNAUX

DROIT CIVIL,

COMMERCIAL, ADMINISTRATIF ET CRIMINEL,

PARAISANT LE SAMEDI,

RÉDIGÉ

PAR UNE SOCIÉTÉ DE JURISCONSULTES.

REDACTEUR EN CHEF :

M. JOSEPH CAMPS,

Avocat à la Cour impériale de Paris,

Membre correspondant de l'Académie de Législation de Toulouse.

ABONNEMENTS :

	Un an.	Six mois.
PARIS	10 fr.	5 fr.
DÉPARTEMENTS, CORSE, ALGÉRIE	12 fr.	6 fr.
PAYS ÉTRANGERS	14 fr.	8 fr.

Lorsque ce Journal a paru pour la première fois, il y aura bientôt deux ans,  
le monde judiciaire l'a accueilli avec cet empressement et cet enthousiasme  
qui accompagne toujours une chose utile. L'étude de la Jurisprudence de-  
vient de plus en plus indispensable, et malheureusement le prix trop  
élevé de nos Journaux de Droit et des principaux Recueils en interdit la  
lecture à bien des personnes. Offrir à tous les Magistrats, aux Avocats, aux  
Jurisconsultes, à tous les Officiers ministériels, aux Préfets et Sous-Préfets, aux  
Maires, à tous les hommes d'affaires en général, un Recueil complet et hebdo-  
madaire, moyennant un modique prix d'abonnement, tel était le but que s'était  
proposé le fondateur. Le succès qu'il a obtenu a démontré que ce but était lar-  
gement atteint.

Aujourd'hui, de grandes améliorations se préparent pour rendre le *Moniteur  
des Tribunaux* de plus en plus instructif. Une Société de Jurisconsultes distin-  
gués vient de se charger de la rédaction du Journal qui portera ainsi dans ses  
colonnes le reflet de l'autorité attachée à leurs noms.

### LE MONITEUR DONNERA :

Les lois nouvelles avec leur exposé des motifs ;  
Tous les arrêts en matière civile, commerciale, administrative et criminelle,  
accompagnés d'observations et d'annotations ;

Les décisions importantes des Tribunaux inférieurs civils et de commerce  
et notamment les Jugements rendus en matière d'Enregistrement et de  
Timbre ;

Le Compte-rendu des Débats et les Plaidoyers des principales causes ;  
En outre, le *Moniteur* contiendra des Dissertations sur les principales ques-  
tions de notre Droit, et des Revues critiques de Jurisprudence.

On avait songé un instant à faire paraître le *Moniteur* deux fois par semaine,  
en donnant alors une simple feuille chaque fois ; mais des raisons particu-  
lières, se rattachant à la combinaison de faire de ce Journal un Recueil complet  
pouvant se relayer et trouver place à la Bibliothèque, ont fait préférer le mode  
actuel qui consiste à donner chaque semaine une feuille double grand format,  
sur beau papier.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1858, le *Moniteur* aura une pagination suivie du pre-  
mier au dernier numéro, et il y aura une table annuelle qui sera adressée à ceux  
des abonnés qui en feront la demande en envoyant, en sus de l'abonnement, la  
somme de 2 francs.

### PRIX DE LA COLLECTION :

Tout ce qui aura paru du *Moniteur* depuis sa création (mai 1856) jusqu'au 1<sup>er</sup>  
janvier 1858, y compris la Table des matières, sera expédié franco aux abonnés,  
moyennant la somme de 13 fr. 50 c.